

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIN DE DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Laon, le 04/06/2020

Pour les élections municipales et communautaires du 28 juin prochain, tous les candidats ou listes de candidats étaient tenus de déposer leur candidature auprès de leur préfecture ou de leur sous-préfecture pour être élus.

Les 29 mai et 2 juin 2020, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré les dépôts de candidatures pour les communes de notre département :

- pour les communes de moins de 1 000 habitants :

Seules de nouvelles déclarations de candidatures pouvaient être déposées pour le second tour dans les communes n'ayant pas eu de candidats au premier tour ou pas assez de candidats pour le nombre de sièges à pourvoir au premier tour.

- pour les communes de 1 000 habitants et plus

Lorsqu'un second tour est nécessaire, seules les listes ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés au 1er tour avaient le droit de présenter une candidature.

Les dépôts de candidatures pour le second tour en chiffres :

- 1 342 candidats sur 90 communes du département ;
- 21 listes (3 communes avec fusion de listes) ont été déposées dans les 8 communes de plus de 1000 habitants ;
- 5 communes de moins de 1000 habitants ne seront pas concernées par un second tour, en l'absence de déclarations de candidatures.

Le ministère de l'intérieur diffusera ce jeudi 4 juin sur son site internet, la liste des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants et les listes candidates dans les communes de 1 000 habitants et plus.